FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MULTI-TS ANTI-PROJECTION

Référence 75-04

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, annexe II

Date de révision : 27/09/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance/préparation

METAFLUX® MULTI-TS ANTI-PROJECTION

Utilisation de la préparation : Produit séparateur pour soudure. **Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)**

SODITEC Téléphone : 03 88 55 29 40 24, rue Joseph Marie Jacquard Télécopie : 03 88 67 85 40 F- 67400 ILLKIRCH E-mail : soditec-metaflux@wanadoo.fr

Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

N'est pas à marquer selon la directive 1999/45/CE.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Désignation chimique

Produit séparateur pour soudure exempt d'huiles minérales.

Composants dangereux

Désignation	% en poids	Symboles	Phrases R	
Alcool gras C12-C14	≤ 3 %	Xi	R36/38	
Amines C12-C14 tert-alkyl éthoxyliert, propoxyliert	≤ 3 %	Xn, Xi	R22-36	

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

Inhalation:

Amener la victime au grand air, position stable.

Contact avec la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Ensuite, protéger avec une crème si nécessaire.

Contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer à l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Tous moyens connus.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : /

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement :

Diluer avec de l'eau. Empêcher le liquide concentré de se déverser dans les égouts.

Méthode de nettoyage :

Recueillir le liquide avec des liants pour liquides. Éliminer les résidus avec beaucoup d'eau.

7. STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation

Informations pour une manipulation sans danger

Maintenir l'emballage bien fermé.

Stockage

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Protéger du gel.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Classe de stockage (VCI): 12

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

La préparation ne contient pas de quantités significatives de composants avec une valeur VME. VME = Valeur moyenne d'exposition (MAK)

Protection de la peau : En cas de contact prolongé, le port de gants protecteurs résistant aux produits

chimiques (EN 374) est recommandé.

Durée de résistance à la rupture : Consulter le fabricant de gants de protection pour connaître la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette

indication.

Protection des yeux : Lunettes protectrices hermétiques (EN 166) en cas de danger de projections.

Mesures générales pour protection et d'hygiène :

Séparer des denrées alimentaires et de luxe. Ôter les vêtements contaminés et mouillés.

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué. Dans les préparations, la sélection a été effectuée de bonne foi, en tenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible ; il convient donc de faire un test avant leur utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide	
Couleur	Rouge	
Odeur	Faible	
Point d'ébullition	98 °C	
Point de solidification	0°C	
Point d'éclair	N'est pas applicable	
Température d'allumage	N'est pas applicable	
Intervalle d'explosivité	N'est pas applicable	
Masse volumique	Env. 1,02 g/ml (20 °C)	
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau pour chaque proportion	
Valeur en pH	Env. 9 (produit concentré)	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique

La préparation est stable dans des conditions normales d'utilisation.

Réactions dangereuses

La préparation est stable dans des conditions normales d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité	N'est pas disponible	
Sensibilisation	N'est pas disponible	

Remarques générales : Classification selon la procédure de calcul. Effets locaux : Faible irritation des yeux et de la peau possible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

En cas de déversant, s'assurer que les eaux d'égout ne dépassent pas la valeur pH 9. Les recommandations administratives locales concernant le déversement sont à respecter.

Les agents tensioactifs sont biodégradables à plus de 90 %.

Exempt de phosphates.

Ne contient pas des AOX selon la formulation (AOX = adsorbable organic halogene/composés organohalogénés adsorbables).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandation

Les prescriptions administratives locales concernant le déversement sont à respecter.

Amener les résidus dans les installations de traitement d'eaux résiduaires.

Code déchets pour la préparation :

12 01 99 Déchets provenant de la mise en forme (forge, soudure, presse, étirage, tournage, découpe,

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

	fraisage) (déchets non spécifiés ailleurs)					
Co	Code déchets concernant les emballages contaminés :					
	15 01 02	Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les				
		communes) ; Emballages en matières plastiques.				

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas un article dangereux en transport routier, ferroviaire (ADR/RID), naval (IMDG) et aérien (ICAO/IATA).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Marquage selon le règlement sur les substances dangereuses inclus dans les directives de la CEE (67/548/CEE ainsi que 1996/45/CEE) :

Symboles/indication des dangers : Exempt

Les phrases R : / Les phrases S : /

Catégorie de danger pour l'eau : 1 (comporte un faible danger pour l'eau ; auto-évaluation selon VwVwS -

règlement allemand).

COV 1999/13/EC 0 %

Ce produit satisfait aux critères du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

16. AUTRES INDICATIONS

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 22 : Nocif en cas d'ingestion R 36 : Irritant pour les yeux.

R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble de prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.